

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2023

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 30 novembre à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Vincent FORTIN, M. Sébastien LENOIR, M. Nicolas DESANDERE, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Axel VAN LOOY, Mme Nelly VEGA, M. Pascal MARECHAL formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Serge MINERVINI ayant donné pouvoir à M. Nicolas DESANDERE
Mme Aurélie MARECHAL et Mme Laetitia WATTIER, absentes excusées.

Monsieur François DECOOPMAN a été élu secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

N° de la délibération	Objet
2023-31	<p><u>Budget 2023, Décision Modificative n°1</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire <u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité - Décide de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2023 comme suivant :</p> <p><i>En section de fonctionnement</i> <u>En dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 64168 Autres emplois aidés + 10 500€ - Article 6450 Charges de sécu et prévoyance + 8 100€ - Article 6470 Autres charges sociales + 200€ <p><u>En recettes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 74718 Participations Etat – Autres + 2 561.24€ <p><i>Le Budget sera donc en section de fonctionnement, en suréquilibre de 9 313€.</i></p>
2023-32	<p><u>Recensement de la population 2024, rémunération de l'agent recenseur</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire <u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité - Décide d'attribuer à l'agent recenseur une rémunération d'un montant forfaitaire de 1 500€ Brut.</p>
2023-33	<p><u>Fusion de l'ADTO-SAO, revalorisation de la valeur de l'action</u> <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire <u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité - Autorise le comptable assignataire de la commune à procéder à la correction du bilan par opérations d'ordre non budgétaire, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débit compte 1068 et Crédit compte 271 (inventaire n° ADTO) pour 50,00 € (sortie du titre détenu) - Débit compte 261 (inventaire 2020/ADTO-SAO, Désignation : 6 actions ADTO-SAO) et Crédit compte 1068 pour 900,00 € (entrée des 6 titres) - Débit compte 1068 Crédit compte 192 pour 850,00 € (constatation de la plus-value d'échange)

2023-34	<p>Désignation des représentants de la collectivité au sein de l'ADTO-SAO</p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>- Décide de désigner Monsieur François DECOOPMAN pour représenter la collectivité aux assemblées générales de l'ADTO-SAO. Madame Nathalie MIEZIN est désignée en qualité de suppléant.</p> <p>- Décide de désigner Monsieur François DECOOPMAN pour représenter la collectivité aux assemblées spéciales des actionnaires. Madame Nathalie MIEZIN est désignée en qualité de suppléant.</p>
2023-35	<p>Demande de subvention de l'Association Sports et Loisirs</p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>- Décide d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2023, à l'Association SPORTS et LOISIRS d'un montant de 450€.</p>
2023-36	<p>Fête foraine</p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Débat</u> : Monsieur le Maire propose de retravailler l'organisation de la fête communale. Les manèges étant datés et le comportement des forains n'étant pas très respectueux. Comme indiqué par plusieurs parents, le tarif pour une pêche aux canards est élevé. Il y a eu des problèmes de propreté également cette année encore, avec des excréments retrouvés dans les poubelles mise à disposition pour les déchets ménagers et également déversés dans les eaux pluviales.</p> <p>Monsieur le Maire propose de remplacer les forains par des structures gonflables. Ces structures sont utilisables pour différents âges, ados compris. Un devis a été demandé pour 3 à 4 structures, cela pour un montant de 2 300€TTC. L'utilisation des structures est totalement gratuite pour les visiteurs.</p> <p>Pour faire venir les forains, cela coûte environ 1 900€. Lorsque nous avons les autos-tamponneuses, il fallait ajouter 3 100€. Les parents doivent encore payer pour l'utilisation du service, seul le manège enfantin est gratuit pour les visiteurs.</p> <p>Monsieur Axel VAN LOOY, trouve qu'il faut garder les forains, pour rester dans l'esprit fête foraine. Madame Nelly VEGA est du même avis.</p> <p>Monsieur Sébastien LENOIR propose de se renseigner afin de trouver des remplaçants aux forains actuels, et connaître le prix qui serait demandé.</p> <p>Monsieur Nicolas DESANDERE propose de faire la prochaine fête communale avec les structures gonflables et les forains. Monsieur le Maire indique que cela serait trop coûteux pour la commune.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>- Décide de ne plus faire appel aux forains actuels et décidera lors du prochain conseil des animations qui seront mises en place.</p>

Olivier COULON	François DECOOPMAN	Nathalie MIEZIN	Vincent FORTIN	Sébastien LENOIR	Nicolas DESANDERE	Régis VAN DE KERCKHOVE
Axel VAN LOOY	Serge MINERVINI	Aurélien MARECHAL	Laetitia WATTIER	Nelly VEGA	Pascal MARECHAL	
	Pouvoir à M. DESANDERE Nicolas	Absente excusée	Absente excusée			